

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 08406 Numéro SIREN : 405 237 090 Nom ou dénomination : FOCH PARTNERS

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2022 sous le numéro de dépôt 107059

COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Liasse fiscale

Cécile Gifford
Présidente



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2021

Exercice ouvert le	01/01/2020	et clos le	31/12/2020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SA POCH PARTNERS			
SIRET	4 0 5 2 3 7 0 9 0 0 0 0 4 9		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
3 Avenue Roche			
75008 Paris			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/01/2020
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'ordinateurs	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15%	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 19%			PV à long terme imposables à 15%			
Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%			
PV exonérées art. 238quinquies						
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes			
Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art. 44 octies A						
Entreprises nouvelles art. 44 septies			Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			
Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies			Autres dispositifs			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées			Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W						

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case	
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité
---	--

Nom et coordonnées	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire (ECF):			
- du comptable : SARL ARTEX			
155 Boulevard Haussmann 75008 Paris			
Tél : 01.45.63.20.22			
- du conseil :			
Tél :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
Tél :			
- N° d'agrément :			

1 RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALEURS A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA FOCH PARTNERS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise : 3 Avenue Roche 75008 Paris		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 4 0 5 2 3 7 0 9 0 0 0 0 4 9			Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 31/12/2020			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	7 969	887
		Fonds commercial (1) AH	AI	2 712 680	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	200	146
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO		
		Constructions AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	21 971	1 645 419
		Immobilisations en cours AV	AW		
		Avances et acomptes AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
		Autres participations CU	CV	750 048	8 955 032
		Créances rattachées à des participations BB	BC	2 482 537	16 574 896
		Autres titres immobilisés BD	BE		
		Prêts BF	BG		
		Autres immobilisations financières* BH	BI	5 492	5 492
TOTAL (II) BJ		BK	5 974 371	27 181 874	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	592 810	
		Autres créances (3) BZ	CA	931 838	6 564 922
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE	1 536 456	21 781 855
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG	3 841 282		
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	19 606		
	TOTAL (III) CJ	CK	2 468 294	32 800 477	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Ecart de conversion actif* (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	8 442 665	59 982 352	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaires obligatoires (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA FOCH PARTNERS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 43 900)			DA	43 900	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	4 390	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	5 799	
	Report à nouveau			DH	13 714 098	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(2 226 095)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	11 542 093	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	500 000	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	500 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT	170 000	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	11 390 580	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	12 922 362	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 460 338	
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 354 396	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	1 448	
	Autres dettes			EA	18 641 133	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	2 000 000	
TOTAL (IV)			EC	47 940 259		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	59 982 352		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	16 237 536
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	11 085 080	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA FOCH PARTNERS						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	2 354 285	FH	9 300	FI	2 363 585	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 354 285	FK	9 300	FL	2 363 585	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	6 222	
	Autres produits (1) (11)					FQ	458	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 370 266
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 830 320	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	12 921	
	Salaires et traitements*					FY	189 805	
	Charges sociales (10)					FZ	69 842	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	2 465
							GB	2 712 680
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	931 838
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	737	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 750 610
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(3 380 343)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	882 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	13 720	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	532 908	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	1 265 661	
	Différences positives de change					GN	219	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	1 255 999	
	Total des produits financiers (V)					GP	3 950 510	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	3 331 220	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	111 443	
	Différences négatives de change					GS	32 410	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	646 093	
	Total des charges financières (VI)					GU	4 121 168	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(170 657)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(3 551 001)	

Désignation de l'entreprise		SA FOCH PARTNERS		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	2 603 512		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	2 603 512		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	19 839		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	1 273 912		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 293 751		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	1 309 761		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				IK	(15 145)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				IL	8 924 289		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IM	11 150 385		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IN	(2 226 095)		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	13 597	
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			IX		
	(6ter)		Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			AI	6 222	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9	
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Pénalités, amendes fiscales et pénales				1 097			
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion				18 742			
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				1 003 512			
Autres charges				270 400			
Produits des cessions d'éléments d'actif					2 603 512		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA FOCH PARTNERS										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	2 720 849	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	3 715	KW		KX			
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 639 452	LC		LD	31 265		
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	1 643 168	LO		LP	31 265		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
		Autres participations					8U	25 107 873	8V		8W	6 838 410	
		Autres titres immobilisés					IP	1 254 213	IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières					IT	5 492	IU		IV				
TOTAL IV					LQ	26 367 579	LR		LS	6 838 410			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	30 731 597	0H		0J	6 869 675			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		C0		D0			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW	2 720 849		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB			
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		MG		MH			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers				IU		MM		MN	3 715		
		Matériel de transport				IV		MP		MQ			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	7 043	MT	1 663 675		
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA			
	Avances et acomptes					NC		ND		NE			
	TOTAL III					IY		NG	7 043	NH	1 667 390		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		0U		M7		
		Autres participations					IO		0X	3 183 769	0Y	28 762 514	
		Autres titres immobilisés					II		2B	1 254 213	2C		
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	5 492	2F				
TOTAL IV					I3		NJ	4 437 982	NK	28 768 006			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		0K	4 445 025	0L	33 156 246			
							0M						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des continues)*

Exercice N clos le : 31/12/2020

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA FOCH PARTNERS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... =
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SA FOCH PARTNERS</u>								Néant ☐ *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	6 471	PF	663	PG		PH	7 135
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	3 715	QE		QF		QG	3 715
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	23 496	QM	1 801	QN	7 043	QO	18 255
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	27 212	QV	1 801	QW	7 043	QX	21 971
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	33 684	OP	2 465	OQ	7 043	OR	29 106
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (SW-NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARIÉES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA FOCH PARTNERS

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	3 644 518	UF	
	- financières	UG	3 331 220	UH	1 265 661
	- exceptionnelles	UJ		UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 13 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA FOCH PARTNERS										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	19 057 433	UM		UN	19 057 433				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	5 492	UV		UW	5 492				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	592 810		592 810						
	Créance représentative de titres (Prévoies pour dépréciation antérieurement constituée) U0)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	40 077		40 077					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	5 226 562		5 226 562						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 230 120		2 230 120						
	Charges constatées d'avance	VS	19 606		19 606						
	TOTAUX		VT	27 172 103	VU	8 109 177	VV	19 062 926			
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	170 000		170 000						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	11 085 080		11 085 080						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	305 500		5 500		300 000				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	12 761 590				12 761 590				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 460 338		1 460 338						
Personnel et comptes rattachés		8C	14 572		14 572						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	15 623		15 623						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	502 855		502 855						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	800 444		800 444						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	20 901		20 901						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1 448		1 448						
Groupe et associés (2)		VI	160 772		160 772						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	18 641 133				18 641 133				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	2 000 000		2 000 000						
TOTAUX		VY	47 940 259	VZ	16 237 536		31 702 723				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	300 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SA FOCH PARTNERS

Néant ☐

Exercice N, clos le : 31/12/2020

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	14 367	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	1 945
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	2 712 680	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
	Amendes et pénalités	WJ	1 097	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					IT	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	1 605 217	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme		
				- Plus-values soumises au régime des fusions		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					YI	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	
				TOTAL I	WR	4 392 485

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT	347 610	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	700 000	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV		
		- imposées au taux de 0 %								WH		
		- imposées au taux de 19%								WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs								XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										l6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A 14 791)										XA	281 019	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY	
	Majoration d'amortissement*										XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 series A)	L5		XF	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinderdecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)	PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI		) XG	15 145		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD									
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	3 569 869
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI	822 615			
						déficit (II moins I)				XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL	822 615	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN		XO		

SA FOCH PARTNERS

Cegid Group

Libellé

CIM

Exercice N

Montant

15 145

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

2021

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA FOCH PARTNERS

N° SIRET : 4 0 5 2 3 7 0 9 0 0 0 0 4 9

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE 8E ROULE HOCHÉ
5 RUE DE LONDRES

75315 PARIS CEDEX 09

Exercice du : 01/01/2020 au 31/12/2020

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	4 377 340
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	4 377 340
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	2 226 095
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	1 328 629
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	3 554 724
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	822 615	
	Déficit (II-I)	F 3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		822 615
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8		
	Déficit	F 9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Désignation de l'entreprise <u>SA FOCH PARTNERS</u>			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	1 994 819
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	822 615
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)			K6	1 172 204
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	1 172 204
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1° bis A1. 1° du CGI, dotations de l'exercice			ZT	20 500
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1° bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *				
		8X	8Y	
		8Z	9A	
		9B	9C	
Provisions pour dépréciation *				
Dépréciation des malis de TUP		9D	2 712 680	9E
Reprise provision dép titres SNC Simon's		9F		9G
		9H		9J
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	2 712 680	YO
			ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2021

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SA FOCH PARTNERS

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE 8E ROULE HOCHÉ
5 RUE DE LONDRES

75315 PARIS CEDEX 09

Exercice du : 01/01/2020 au : 31/12/2020

Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5		1 994 819
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) M5bis		Nombre d'opérations sur l'exercice M5ter	
Déficits imputés	J9		822 615
Déficits reportables	M6		1 172 204
Déficits nés au titre de l'exercice	H8		
Total des déficits restant à reporter	H9		1 172 204

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2)			
			(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2)			
			(3)			
	N - 2		(2)			
			(3)			
	N - 3		(2)			
			(3)			
	N - 4		(2)			
			(3)			
	N - 5		(2)			
			(3)			
	N - 6		(2)			
			(3)			
	N - 7		(2)			
			(3)			
	N - 8		(2)			
			(3)			
	N - 9		(2)			
			(3)			
	N - 10		(2)			
			(3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Désignation de l'entreprise SA FOCH PARTNERS										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	11 547 850	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
					- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	2 166 247		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	0F	13 714 098		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	13 714 098						
										TOTAL II	ZH	13 714 098	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7	68 845		YQ	43 893				
	Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance							YT	2 110				
	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ	59 076				
	Personnel extérieur à l'entreprise							VU					
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	1 306 935				
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV					
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	462 197				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	1 830 320				
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	7 973				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	4 948				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							VX	12 921				
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée							YY	870 648				
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							VZ	195 297				
DIVERS	Montant brut des salaires *							0B	185 112				
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							0S					
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	5.00	%			
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP			Filiales et participations: (Liste au 2059-GI prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	1		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG					
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RII					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	4 0 5 2 3 4 0 9 0			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA FOCH PARTNERS

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
		①	②	③	④	⑤
I. Immobilisations*	1 Portable Acer 25/01/2012	1 952		1 952		
	2 IMAC 28/03/2013	1 295		1 295		
	3 IMAC Sandrine 04/06/2014	1 524		1 524		
	4 Microsoft Surface Yacov 11/11/2014	849		849		
	5 MGF Tablette Galaxy tab pro 14/03/2016	1 073		1 073		
	6 MGF Portable Acer 11/12/2017	349		349		
	7 Titres SCI Priivilège 24/01/2012	900 000				900 000
	8 Titres WE connect 24/12/2015	103 512				103 512
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7	2 500 000	1 600 000	1 600 000			
	8	103 512					
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		1 600 000				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩						
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SA FOCH PARTNERS

Neint ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSOJETTES AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA FOCH PARTNERS

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *series-0* bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *series-0* du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ❸	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>series-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>series-0</i> bis du CGI) ❹			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA FOCH PARTNERS					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2021

Désignation de l'entreprise : SA FOCH PARTNERS

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	4
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 363 585
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	2 363 585

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	458
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	458

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	15 279
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 220 695
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	737
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	1 236 712

IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 1 127 332

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 127 332

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	2 363 585
Effectifs au sens de la CVAE	EY	4
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 0 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 0
Date de cessation	HR	/ /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(*) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OY et OZ, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SA FOCH PARTNERS

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE 8E ROULE HOCHÉ 5 RUE DE LONDRES 75315 PARIS CEDEX 09

SIRET Société intégrée 40523709000049

Exercice ouvert le : 01/01/2020

clos le : 31/12/2020

Néant ☒ *

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(Résultat d'ensemble)

☐

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA			CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)				CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2019)	CH			CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intragroupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 ^{er} du CGI)	CM			CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR			CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW	
TOTAL	CX			CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ			DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus et moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

- (1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
 (2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
 (3) À l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
 (4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.
 (5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
 (6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

N° 2058 FC
2021

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA FOCH PARTNERS

N° SIRET : 4 0 5 2 3 7 0 9 0 0 0 0 4 9

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE BE ROULE ROCHE
5 RUE DE LONDRES

75315 PARIS CEDEX 09

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Néant ☐ *

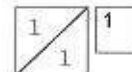
Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		822 615	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		822 615	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :

SIREN de la société mère :

Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications : SA FOCH PARTNERS

SIREN de la société intégrée : 4 0 5 2 3 7 0 9 0

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE 8E ROULE HOCHÉ 5 RUE DE LONDRES
75315 PARIS CEDEX 09

Exercice du : 01/01/2020 au : 31/12/2020

A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²			MB	
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223B, alinéa 3)	MC		MD	
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membres du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou d'une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI			
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO	
TOTAL	MP		MQ	

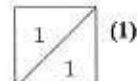
B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins- value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins- value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

¹ La société mère devra numéroté ces tableaux 2058-PAP.

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 4 0 5 2 3 7 0 9 0 0 0 0 4 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA FOCH PARTNERS

ADRESSE (voie) 3 Avenue Hoche

CODE POSTAL 75008

VILLE Paris

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 390 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination FOCH PARTNERS LUXEMBOURG

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 4 390 000

Adresse : N° 121 Voie Avenue de la Faisanderie

Code Postal 99 Commune LUXEMBOURG Pays LUXEMBOURG

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 4 0 5 2 3 7 0 9 0 0 0 0 4 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA FOCH PARTNERS

ADRESSE (voie) 3 Avenue Hoche

CODE POSTAL 75008

VILLE Paris

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

26

Forme juridique Dénomination SCI YJ

N° SIREN (si société établie en France) 501559421 % de détention 30.00

Adresse : N° 3 Voie AVENUE HOCHÉ

Code Postal 75008 Commune PARIS 08 Pays FRANCE

Forme juridique SC Dénomination VAILLANT RIVAY

N° SIREN (si société établie en France) 503846610 % de détention 15.00

Adresse : N° 16 Voie RUE Octave Feuillet

Code Postal 93310 Commune LE PRE ST GERVAIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination SCCV LES DOCKS 2

N° SIREN (si société établie en France) 883026882 % de détention 20.00

Adresse : N° 3 Voie Avenue HOCHÉ

Code Postal 75008 Commune PARIS 08 Pays FRANCE

Forme juridique SNC Dénomination I TRANSACTIONS

N° SIREN (si société établie en France) 489675934 % de détention 99.01

Adresse : N° 9 Voie RUE Jacquard

Code Postal 93310 Commune LE PRE ST GERVAIS Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination 3 COLLANGE

N° SIREN (si société établie en France) 538313560 % de détention 50.10

Adresse : N° 3 Voie Avenue Hoche

Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination SNC PONU

N° SIREN (si société établie en France) 889554101 % de détention 50.00

Adresse : N° 3 Voie Avenue HOCHÉ

Code Postal 75008 Commune PARIS 08 Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination CAUSER SCI

N° SIREN (si société établie en France) 504830969 % de détention 25.00

Adresse : N° Voie 10 rue Michel Chasles

Code Postal 75012 Commune PARIS 12 Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination IMMO SEINE

N° SIREN (si société établie en France) 482654068 % de détention 100.00

Adresse : N° 9-11 Voie RUE Jacquard

Code Postal 93315 Commune LE PRE ST GERVAIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.3.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 4 0 5 2 3 7 0 9 0 0 0 0 4 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA FOCH PARTNERS

ADRESSE (voie) 3 Avenue Hoche

CODE POSTAL 75008

VILLE Paris

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

26

Forme juridique	SAS	Dénomination	SODRIM	N° SIREN (si société établie en France)	521355933	% de détention	40.00
Adresse :	N° 3	Voie	Avenue Hoche	Code Postal	75008	Commune	Paris
				Pays	FRANCE		
Forme juridique	SCI	Dénomination	AG SCI	N° SIREN (si société établie en France)	811723485	% de détention	50.00
Adresse :	N° 3	Voie		Code Postal	75008	Commune	PARIS 08
				Pays	FRANCE		
Forme juridique		Dénomination	SCI K16	N° SIREN (si société établie en France)	817694656	% de détention	99.00
Adresse :	N° 3	Voie	AVENUE HOCHÉ	Code Postal	75008	Commune	PARIS 08
				Pays	FRANCE		
Forme juridique	SCI	Dénomination	SCCV PUTEAUX 1	N° SIREN (si société établie en France)	807931043	% de détention	99.90
Adresse :	N° 30	Voie	Avenue de Messine	Code Postal	75008	Commune	Paris
				Pays	FRANCE		
Forme juridique	SAS	Dénomination	TRAVELER LINE	N° SIREN (si société établie en France)	877728360	% de détention	40.00
Adresse :	N° 3	Voie	Avenue Hoche	Code Postal	75008	Commune	PARIS 08
				Pays	FRANCE		
Forme juridique	SC	Dénomination	MURCOM	N° SIREN (si société établie en France)	444074009	% de détention	
Adresse :	N° 3	Voie	Avenue Hoche	Code Postal	75008	Commune	PARIS 08
				Pays	FRANCE		
Forme juridique		Dénomination	SCI PARIS 18	N° SIREN (si société établie en France)	405237090	% de détention	99.00
Adresse :	N° 3	Voie	AVENUE HOCHÉ	Code Postal	75018	Commune	PARIS 18
				Pays	FRANCE		
Forme juridique	SNC	Dénomination	SIMON'S HOTEL	N° SIREN (si société établie en France)	522804871	% de détention	99.00
Adresse :	N° 3	Voie	Avenue Hoche	Code Postal	75008	Commune	Paris
				Pays	FRANCE		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 4 0 5 2 3 7 0 9 0 0 0 0 4 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA FOCH PARTNERS

ADRESSE (voie) 3 Avenue Hoche

CODE POSTAL 75008

VILLE Paris

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

26

Forme juridique	SNC	Dénomination	BOULOGNE 1
N° SIREN (si société établie en France)	529782716	% de détention	99.00
Adresse :	N° 3	Voie	Avenue Hoche
Code Postal	75008	Commune	PARIS
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SA	Dénomination	FONCIERE VINDI
N° SIREN (si société établie en France)	438400723	% de détention	13.35
Adresse :	N° 3	Voie	Avenue Hoche
Code Postal	75008	Commune	PARIS
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SNC	Dénomination	LOUISE MICHEL
N° SIREN (si société établie en France)	490629490	% de détention	99.90
Adresse :	N° 3	Voie	Avenue Hoche
Code Postal	75008	Commune	PARIS
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	MAUBOURG
N° SIREN (si société établie en France)	517749925	% de détention	99.98
Adresse :	N° 3	Voie	Avenue Hoche
Code Postal	75008	Commune	PARIS
		Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination	ETCHEVERRY SCI
N° SIREN (si société établie en France)	840436968	% de détention	50.00
Adresse :	N°	Voie	3 avenue HOCHÉ
Code Postal	75008	Commune	PARIS 08
		Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination	SCI 2YM
N° SIREN (si société établie en France)	538331893	% de détention	99.00
Adresse :	N° 3	Voie	AVENUE HOCHÉ
Code Postal	75008	Commune	PARIS
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	DES PRES
N° SIREN (si société établie en France)	447544982	% de détention	100.00
Adresse :	N° 9	Voie	RUE Jacquard
Code Postal	93310	Commune	LE PRE ST GERVAIS
		Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination	SCI FG
N° SIREN (si société établie en France)	831380621	% de détention	50.00
Adresse :	N°	Voie	6 RUE LEON JOUHAUX
Code Postal	77183	Commune	CROISSY BEAUBOURG
		Pays	FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 36 de l'ann. II au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 4 0 5 2 3 7 0 9 0 0 0 0 4 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA FOCH PARTNERS

ADRESSE (voie) 3 Avenue Hoche

CODE POSTAL 75008

VILLE Paris

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

26

Forme juridique SNC Dénomination FP

N° SIREN (si société établie en France) 522804871

% de détention 39.00

Adresse : N° 3 Voie Avenue Hoche

Code Postal 75008 Commune PARIS

Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination COMOPRIM PROMOTION

N° SIREN (si société établie en France) 823826045

% de détention 60.00

Adresse : N° 30 Voie Avenue de Messine

Code Postal 75008 Commune Paris

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

FOCH PARTNERS
3 avenue Hoche- 75008 PARIS
SA au capital de 43.900 €
RCS PARIS sous le n° 405 237 090

ASSEMBLEE GENERALE ORDINNAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2021
Procès verbal de délibération

Le 28 JUIN 2021 à 14 Heures,

Les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, en vision conférence, sur convocation du Conseil d'Administration.

La convocation a été faite par mail (à cause confinement).

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence envoyé par mail.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Yaacov GORSO, Président du Conseil d'Administration.**

Sont scrutateurs de l'Assemblée les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction : Monsieur Henri GORSO et la société FOCH PARTNERS Luxembourg, représentée par Monsieur Yaacov GORSO

- Monsieur Marc VALY, co-commissaire aux comptes est absent et excusé
- Le Cabinet PWC, co-commissaire aux comptes est absent et excusé

Le bureau de l'Assemblée désigne pour Secrétaire : Sandrine CHOUKROUN

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent un nombre minimum d'actions et ayant le droit de vote. L'assemblée représentant plus du quart du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société
- la copie de la lettre de convocation adressée par mail .
- la feuille de présence.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2020
- le rapport de gestion du conseil d'administration et ceux du commissaire aux comptes
- le texte des projets de résolution.

Le président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions du code de commerce.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Affectation du résultat ;

Puis il donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et présente à l'assemblée les comptes annuels.

Lecture est ensuite donnée des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil et du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 Décembre 2020 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par une perte de 2 266 095 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – CONVENTIONS DES ARTICLES L225.38 DU CODE DE COMMERCE

Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions auxquelles les articles L225-38 et suivants du code de commerce sont applicables, l'assemblée générale approuve l'ensemble des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de procéder à l'affectation de résultat suivante :

Origine

- Résultat de l'exercice : perte de 2 226 095 €

Affectation

- Report à nouveau 2 226 095 €

L'assemblée générale reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

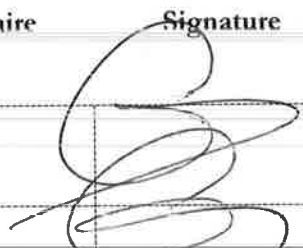
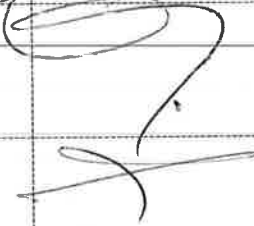
Le scrutateur

Le Président

Le Secrétaire



**FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 juin 2021**

Actionnaires Nom prénom & adresse	Actions	Voix	Mandataire	Signature
FOCH PARTNERS LUXEMBOURG	4.387.000	4.387.000		
YAACOV GORSO	1	1		
Henry GORSO	1	1		
Moshey GORSO	1	1		

TOTAL 4.399.997

sur les 4.390.000 actions composant le capital social.

Le Président



FOCH PARTNERS

Société Anonyme
au capital de 43 900 euros
3 Avenue Hoche
75008 PARIS
405 237 090 RCS PARIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

FOCH PARTNERS

SA au capital de 43 900 euros
3 Avenue Hoche
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **FOCH PARTNERS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, sont fondées sur les diligences effectuées portant en particulier sur :

- Le caractère approprié des principes comptables retenus par la société au vu des informations et documents fournis par la direction, et notamment pour ce qui concerne la valorisation des postes d'actifs, et plus particulièrement concernant la correcte valorisation des titres de participation et créances rattachées ;
- L'absence de décision et d'événements importants intervenus au cours de l'exercice dont l'incidence ne serait pas signalée de manière appropriée dans les documents remis aux associés ;
- La présentation des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration, des informations sur le gouvernement d'entreprise requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 15 juin 2021

Marc VALY

A blue ink signature, appearing to be 'M. VALY', written over a horizontal line.

Commissaire aux Comptes

Représentant de la SARL EUREDIT

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	7 969	7 082	887	1 541
Fonds commercial	2 712 680	2 712 680		2 712 680
Autres immobilisations incorporelles	200	53	147	156
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	1 667 391	21 971	1 645 420	1 615 956
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	28 762 514	3 232 586	25 529 929	22 970 053
Autres titres immobilisés				688 552
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 492		5 492	5 492
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	33 156 246	5 974 372	27 181 875	27 994 431
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	592 810		592 810	296 656
Fournisseurs débiteurs	1 174		1 174	2 454
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	40 078		40 078	109 217
Autres créances	7 455 509	931 838	6 523 671	7 244 685
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	23 318 312	1 536 456	21 781 856	9 603 754
Disponibilités	3 841 282		3 841 282	11 035 747
Charges constatées d'avance	19 607		19 607	8 726
TOTAL ACTIF CIRCULANT	35 268 772	2 468 294	32 800 478	28 301 238
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	68 425 018	8 442 666	59 982 352	56 295 668

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	43 900	43 900
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 391	4 391
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 800	5 800
Report à nouveau	13 714 098	11 547 850
Résultat de l'exercice	-2 226 096	2 166 248
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11 542 093	13 768 188
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	500 000	500 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	500 000	500 000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	170 000	170 000
<i>Emprunts</i>	305 500	5 500
<i>Découverts et concours bancaires</i>	11 085 080	8 618 549
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	11 390 580	8 624 049
Emprunts et dettes financières diverses	12 761 590	6 252 279
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	160 772	69 455
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 460 339	2 176 695
<i>Personnel</i>	14 572	11 456
<i>Organismes sociaux</i>	15 623	13 989
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	502 855	603 815
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	800 445	263 619
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	20 901	47 158
Dettes fiscales et sociales	1 354 396	940 037
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 448	1 252
Autres dettes	18 641 134	23 793 713
Produits constatés d'avance	2 000 000	
TOTAL DETTES	47 940 259	42 027 480
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	59 982 352	56 295 668

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	2 363 586	100,00	3 136 684	100,00	-773 098	-24,65
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	6 681	0,28	4 894	0,16	1 788	36,53
Total	2 370 267	100,28	3 141 578	100,16	-771 311	-24,55
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	1 830 320	77,44	2 680 561	85,46	-850 241	-31,72
Total	1 830 320	77,44	2 680 561	85,46	-850 241	-31,72
MARGE SUR M/SES & MAT	539 947	22,84	461 017	14,70	78 930	17,12
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	12 922	0,55	84 556	2,70	-71 634	-84,72
Salaires et Traitements	189 805	8,03	150 543	4,80	39 263	26,08
Charges sociales	69 843	2,95	57 154	1,82	12 689	22,20
Amortissements et provisions	3 646 984	154,30	501 699	15,99	3 145 285	626,93
Autres charges	737	0,03	31		707	NS
Total	3 920 291	165,86	793 982	25,31	3 126 309	393,75
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 380 344	-143,02	-332 965	-10,62	-3 047 379	915,23
Produits financiers	3 950 511	167,14	19 316 531	615,83	-15 366 020	-79,55
Charges financières	4 121 169	174,36	793 863	25,31	3 327 306	419,13
Résultat financier	-170 658	-7,22	18 522 668	590,52	-18 693 326	-100,92
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	-3 551 002	-150,24	18 189 704	579,90	-21 740 705	-119,52
Produits exceptionnels	2 603 512	110,15	1 261 034	40,20	1 342 478	106,46
Charges exceptionnelles	1 293 751	54,74	16 670 081	531,46	-15 376 330	-92,24
Résultat exceptionnel	1 309 761	55,41	-15 409 047	-491,25	16 718 808	-108,50
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	-15 145	-0,64	614 409	19,59	-629 554	-102,46
RESULTAT DE L'EXERCICE	-2 226 096	-94,18	2 166 248	69,06	-4 392 343	-202,76

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA FOCH PARTNERS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 59 982 352 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 2 226 096 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/06/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	2 712 680			2 712 680
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 169			8 169
Immobilisations incorporelles	2 720 849			2 720 849
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 716			3 716
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 639 453	31 266	7 043	1 663 675
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 643 168	31 266	7 043	1 667 391
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	25 107 874	6 838 410	3 183 769	28 762 514
- Autres titres immobilisés	1 254 214		1 254 213	
- Prêts et autres immobilisations financières	5 492			5 492
Immobilisations financières	26 367 580	6 838 410	4 437 982	28 768 006
ACTIF IMMOBILISE	30 731 597	6 869 676	4 445 025	33 156 246

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		31 266	6 838 410	6 869 676
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		31 266	6 838 410	6 869 676
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		7 043	4 437 982	4 445 025
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		7 043	4 437 982	4 445 025



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Titres de participation et autres titres immobilisés :

Les titres de participations sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'acquisition d'une participation est supérieure à sa valeur d'utilité.

Créances rattachées à participations :

Les créances rattachées à des participations sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Lorsque la situation de la filiale conduit à un risque sur le recouvrement de ses créances, une dépréciation est constatée.

Liste des filiales et participations

[illegible]

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 472	663		7 135
Immobilisations incorporelles	6 472	663		7 135
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 716			3 716
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 497	1 802	7 043	18 255
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	27 213	1 802	7 043	21 971
ACTIF IMMOBILISE	33 684	2 465	7 043	29 106

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 27 172 104 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	19 057 434		19 057 434
Prêts			
Autres	5 492		5 492
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	592 810	592 810	
Autres	7 496 761	7 496 761	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	19 607	19 607	
Total	27 172 104	8 109 178	19 062 926
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
INTER.COURUS/OBLIGATIONS	35 449
Total	35 449

Valeurs mobilières de placement

A la fin de l'exercice, la valeur boursière des éléments du portefeuille est comparée à la valeur comptable. Le montant des moins-values latentes correspondantes est provisionné.

Les titres représentatifs de capital sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, une dépréciation est constatée pour chaque ligne de titres d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse du dernier jour du dernier mois ou à la valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées et ne sont pas compensées avec les moins values latentes.

Les titres représentatifs de créances sont comptabilisés à leur valeur de souscription ou d'acquisition. Les règles de dépréciation sont similaires à celles des titres de capital détenu précédemment. Le risque de défaillance des débiteurs est, le cas échéant, également apprécié pour juger des éventuelles pertes de valeurs.

Notes sur le bilan

Opérations financières sur options

Dans le cadre de sa gestion financière, notre société a émis des options d'achat à terme d'actions, réalisées à titre isolées et hors couverture d'une position symétrique.

Conformément aux principes comptables applicables, le traitement dans les comptes de la société est le suivant :

- A l'émission des options d'achat, la prime reçue est inscrite au bilan dans un compte d'instrument financier jusqu'au terme de l'option ;
- Au terme, la prime reçue constitue un produit financier qui vient s'ajouter le cas échéant au prix de cession des titres sous-jacents ;
- Le prix d'achat des titres sous-jacents constitue une charge financière ;
- Lorsqu'à la clôture de l'exercice la valeur de marché des options est inférieure à leur valeur d'émission, une provision pour dépréciation est constatée.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 43 900,00 Euro décomposé en 4 390 000 titres d'une valeur nominale de 0,01 Euro.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	500 000				500 000
Total	500 000				500 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 47 940 259 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)	170 000	170 000		
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	11 085 080	11 085 080		
- à plus de 1 an à l'origine	305 500	5 500	300 000	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	12 761 590		12 761 590	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 460 339	1 460 339		
Dettes fiscales et sociales	1 354 396	1 354 396		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 448	1 448		
Autres dettes (**)	18 801 906	160 773	18 641 133	
Produits constatés d'avance	2 000 000	2 000 000		
Total	47 940 259	16 237 536	31 702 723	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	300 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	154 272			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACT.NON PARVENUE	38 160
BONUS/EMPRUNT OBLIGATAIRE	5 500
CONGES A PAYER	14 572
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	5 928
ETAT AUTRES CH. A PAYER	11 163
CET	3 944
T.V.T.S	1 945
Total	81 212

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	19 607		
Total	19 607		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PROD.CONSTATES D AVANCE	2 000 000		
Total	2 000 000		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2020
Prestation de conseil	
TOTAL	2 363 586

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 17 000 Euro

Honoraire des autres services : 0 Euro

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	43 893
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Caution SSP de Foch Partners / Puteaux 3</i>	4 462 786
<i>Caution SSP de Foch Partners / Foncière Habitat</i>	484 000
<i>Caution SSP de Foch Partners / Rueil Malmaison</i>	13 581 295
<i>Caution SSP de Foch Partners / Ilssy 1</i>	4 894 452
<i>Caution SSP de Foch Partners / Clichy 1</i>	4 499 884
Autres engagements donnés	27 922 417
Total	27 966 310
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en Euro
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Total	
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				59 436	59 436
Cumul exercices antérieurs				17 336	17 336
Dotations de l'exercice				14 859	14 859
Amortissements				32 195	32 195
Cumul exercices antérieurs				20 270	20 270
Exercice				13 597	13 597
Redevances payées				33 867	33 867
A un an au plus				13 598	13 598
A plus d'un an et cinq ans au plus				21 380	21 380
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				34 978	34 978
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				8 915	8 915
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				8 915	8 915
Montant pris en charge dans l'exercice				13 598	13 598

FOCH PARTNERS

SA au capital de 43 900 euros
3 Avenue Hoche
75008 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Aux associés,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-38 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1) Engagement de caution personnelle et solidaire au profit de filiales de COMOPRIM PROMOTION

Personne concernée : Yaacov GORSD, actionnaire de de votre société, elle-même actionnaire de COMOPRIM PROMOTION, elle-même associée des sociétés mentionnées ci-dessous.

Objet et modalités :

Votre société s'est porté caution solidaire envers la société SCCV ISSY 1, dans le cadre d'un prêt bancaire SOCFIM pour 4.000.000 euros.

Votre société s'est porté caution solidaire en garantie envers la société SCCV Puteaux 3, dans le cadre d'un prêt bancaire SOCFIM pour 3.000.000 euros.

Votre société s'est porté caution solidaire en garantie envers la société SCCV CLICHY 1, dans le cadre d'un prêt bancaire SOCFIM pour 4.000.000 euros.

2) Convention de prestation avec SODRIM

Personne concernée : Yaacov GORSD, Président et actionnaire de votre société, elle-même actionnaire de SODRIM

Objet et modalités : Votre société a réalisé une prestation de conseil et d'aide au financement au profit de SODRIM :

Les honoraires de gestion financière et comptable ainsi que les honoraires de montage de l'opération et juridiques sont fixés à 240.000 euros H.T. Les honoraires sont versés de la manière suivante :

- 50 % HT du montant global des honoraires dus selon convention, soit des honoraires de 120.000 euros HT dès 60% de commercialisation.
- Le solde des honoraires versé lorsque 100% de commercialisation.

Au titre de l'exercice 2020, votre société a facturé des honoraires de 120.000 euros HT au titre de sa mission.

3) Convention de prestation avec COMOPRIM PROMOTION

Personne concernée : Yaacov GORSO, Président et actionnaire de votre société, elle-même actionnaire de COMOPRIM PROMOTION

Objet et modalités : Votre société a réalisé une prestation de conseil et d'aide au financement au profit de la SCCV RUEIL MALMAISON (filiale de COMOPRIM PROMOTION) :

- Les honoraires de gestion financière et comptable sont fixés à 40% HT du montant global des honoraires dus selon convention, soit des honoraires de 117.388 euros HT. Le solde réglé par échéances payables trimestriellement à réception des factures émises par le prestataire.
- Les honoraires de montage de l'opération et juridique sont fixés à un montant forfaitaire de 250.000 euros HT.

Au titre de l'exercice 2020, votre société a facturé des honoraires de 78.256 euros HT au titre de sa mission.

Objet et modalités : Votre société a réalisé une prestation de conseil et d'aide au financement au profit de la SCCV CLICHY 1 (filiale de COMOPRIM PROMOTION) :

- Les honoraires de gestion financière et comptable sont fixés à 281.250 euros HT selon convention, le versement intervenant lors de la survenance des événements suivants et selon le pourcentage fixé : 20% du montant global HT à l'acquisition du terrain et 20% au démarrage des travaux. Le solde réglé par échéances payables trimestriellement à réception des factures émises par le prestataire.
- Les honoraires de montage de l'opération et juridique sont fixés à un montant forfaitaire de 162.016 euros HT à l'acquisition du terrain.

Au titre de l'exercice 2020, votre société a facturé des honoraires de 218.266 euros HT au titre de sa mission

Objet et modalités : Votre société a réalisé une prestation de conseil et d'aide au financement au profit de la SCCV ISSY 1 (filiale de COMOPRIM PROMOTION) :

- Les honoraires de gestion financière et comptable sont fixés à 173.068 euros HT selon convention, le versement intervenant lors de la survenance des événements suivants et selon le pourcentage fixé : 40% au démarrage des travaux. Le solde réglé par échéances payables trimestriellement à réception des factures émises par le prestataire.

Au titre de l'exercice 2020, votre société a facturé des honoraires de 69.227 euros HT au titre de sa mission

Objet et modalités : Votre société a réalisé une prestation de conseil et d'aide au financement au profit de la SCCV ISSY 1 (filiale de COMOPRIM PROMOTION) :

- Les honoraires de gestion financière et comptable sont fixés à 252.628 euros HT selon convention, le versement intervenant lors de la survenance des événements suivants et selon le pourcentage fixé : 40% à l'acquisition des terrains. Le solde réglé par échéances payables trimestriellement à réception des factures émises par le prestataire.

Au titre de l'exercice 2020, votre société a facturé des honoraires de 69.227 euros HT au titre de sa mission

4) Mandat d'assistance spécifique avec SIMON'S

Personne concernée : Yaacov GORSO, Président du Conseil d'Administration de votre société, elle-même actionnaire de la société SIMON'S.

Objet : Votre société a réalisé une prestation d'assistance envers la société SIMON'S HOTEL au titre de la relation avec le bailleur la SNC CRIQUET.

Modalités : Le mandat signé en date du 28 mai 2019 prévoit une rémunération mensuelle forfaitaire de 6.500 euros H.T.

Les produits facturés s'élèvent à 78.000 euros HT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

5) Engagement de caution personnelle et solidaire au profit de filiales de COMOPRIM PROMOTION

Personne concernée : Yaacov GORSO, actionnaire de de votre société, elle-même actionnaire de COMOPRIM PROMOTION, elle-même associée des sociétés mentionnées ci-dessous.

Objet et modalités : Votre société s'est porté caution solidaire envers la société SCCV Puteaux 2, dans le cadre d'un prêt bancaire SOCFIM pour 4.000.000 euros.

Votre société s'est porté caution solidaire en garantie envers la société SCCV Rueil Malmaison, dans le cadre d'un prêt bancaire BESV pour 1.000 000 euros.

Votre société s'est porté caution solidaire envers la société SCCV Rueil Malmaison, dans le cadre d'un prêt bancaire SOCFIM pour 10.000.000 euros.

Votre société s'est porté caution solidaire en garantie envers la société SCCV Puteaux 4, dans le cadre d'un prêt bancaire BESV pour 5.704.000 euros.

6) Convention de prestation avec COMOPRIM PROMOTION

Personne concernée : Yaacov GORSO, Président et actionnaire de votre société, elle-même actionnaire de COMOPRIM PROMOTION

Objet et modalités : Votre société a réalisé une prestation de conseil et d'aide au financement au profit de la SCCV RUEIL MALMAISON (filiale de COMOPRIM PROMOTION) :

- Les honoraires de gestion financière et comptable sont fixés à 40% HT du montant global des honoraires dus selon convention, soit des honoraires de 117.388 euros HT. Le solde réglé par échéances payables trimestriellement à réception des factures émises par le prestataire.
- Les honoraires de montage de l'opération et juridique sont fixés à un montant forfaitaire de 250.000 euros HT.

Au titre de l'exercice 2020, votre société a facturé des honoraires de 78 256 euros HT au titre de sa mission.



7) Convention de prestation avec FONCIERE VINDI

Personne concernée : Yaacov GORSO, Président et actionnaire de votre société, elle-même actionnaire de FONCIERE VINDI

Objet et modalités : Votre conseil d'administration, en date du 1 janvier 2019, a autorisé votre société à réaliser une prestation de conseil et d'aide au financement au profit de la SA FONCIERE VINDI.

Au titre de l'exercice 2020, votre société a facturé des honoraires de 50.000 euros HT au titre de sa mission.

8) Convention d'assistance, de direction et de développement avec la société FOCH CONSULTING

Personne concernée : Yaacov GORSO, Président du Conseil d'Administration de votre société et Président de Foch Partners Luxembourg, elle-même associée dans la société israélienne Foch Consulting, est indirectement intéressé.

Objet : Dans le cadre de la convention d'assistance, de direction et de développement, dont les modalités ont été arrêtées par votre Conseil d'administration réuni le 1er juin 2010, Foch Consulting a facturé 200.030 € à votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le règlement de ces factures a été inscrit au crédit du compte courant de Yaacov GORSO.

9) Mandat d'assistance juridique avec SODRIM

Personne concernée : Yaacov GORSO, Président du Conseil d'Administration de votre société et membre du conseil de gouvernance de SODRIM

Objet : Votre conseil d'administration, en date du 1er janvier 2017, a autorisé la conclusion d'une nouvelle convention de prestations juridiques consenties par votre société à SODRIM.

Modalités : Le mandat signé en date du 1er septembre 2017 prévoit une rémunération annuelle forfaitaire de 25.200 euros pour un budget annuel maximum de 300 heures de délégation.

Les produits facturés s'élèvent à 25.200 euros HT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.



10) Conventions de trésorerie au sein du groupe

Personne concernée : Yaacov GORSD, Président du Conseil d'Administration et actionnaire majoritaire de votre société

i) Comptes courants rémunérés

Contrepartie	Soldes débiteurs à la clôture	Soldes créditeurs à la clôture	Rémunération	Produit / Charge financier
FOCH PARTNERS Luxembourg	4 635 417		4%	275 503
Yaacov GORSD		146 336	Néant	0
FONCIERE VINDI	2 092 019		Taux maximum déductible	-3 782
COMOPRIM PROMOTION	14 644 728		EURIBOR +5%	583 954
SODRIM	984 454		2.5%	24 011

ii) Comptes courants non rémunérés

Les comptes courants listés ci-dessous n'ont pas été rémunérés sur l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Contrepartie	Soldes débiteurs à la clôture	Soldes créditeurs à la clôture
SCI BOULOGNE 1	1 897 647	
SNC SIMON'S HOTEL	800 000	
SNC 2YM	1 425	
SCI AG	9 510	
SCI FG	129 000	



SCCV 3 COLLANGES	17 240	
SNC FOCH	76	
SCI ETCHEVERRY	180 950	
TRAVER LINE	300 000	
PUTEAUX 1	19 457	
SCI K16	994 765	
SCI PARIS 18	434 643	
M.PONU	9 600	
SNC IMMOSEINE		923 276
SNC LOUISE MICHEL		173 088
SCI VAILLANT RIVAY		2 216
SCI DESPRES		102 295
SNC MAUBOURG		226 014
SNC I TRANSACTIONS		5 880 075
MURCOM		2 972 500

Paris, le 15 juin 2021

Marc VALY

Commissaire aux Comptes
Représentant de la SARL EUREDIT